

**MAIRIE DE MARTEL
CONSEIL MUNICIPAL**

**Procès-verbal de la séance du jeudi 11 septembre 2025
Validé en séance du Conseil municipal du 16 octobre 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq et le onze septembre à vingt-et-une heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 05 septembre 2025 adressée par le maire Yannick OUBREYRIE, et sous la Présidence de Monsieur Yannick OUBREYRIE, maire.

PRESENTS : Yannick OUBREYRIE – maire– Michèle FOURNIER-BOURGEADE 1^{er} adjoint, Michel LEVET – 2^{ème} adjoint, Jacques MORDRET – 4^{ème} adjoint, Sylvie COUMES – 5^{ème} adjoint, Colette VERGER, Christine HENON, Marianne MONIER, Sandrine BERGOUIGNOUX, Christophe GUINOT, Jérôme ARESTIER, Christian FAGES, Madeleine CAYRE, Pierre VERDIER

REPRESENTES : Marie-France SOURZAT donne procuration à Christine HENON - Raphaël DAUBET donne procuration à Yannick OUBREYRIE - Olivier GIL donne procuration à Marianne MONIER - Frédéric VERGNES donne procuration à Christophe GUINOT - Jean-Pascal TESSEYRE donne procuration à Madeleine CAYRE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21h00 et constate que le quorum est atteint.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jacques MORDRET est désigné à l'unanimité des présents et des représentés.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025 est **approuvé à l'unanimité des présents et représentés**.

3. FIXATION DES TARIFS POUR LES SPECTACLES DU FESTIVAL DE THEATRE

M. le Maire propose au Conseil d'approuver les tarifs du Festival de théâtre qui se tiendra du 26 au 28 septembre prochain :

- **Tarif individuel pour les plus de 15 ans** : 10.00 €
- **Tarif groupe à partir de 10 personnes** : 8.00 €
- **Gratuité** pour les moins de 15 ans.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

4. REGULARISATION DE L'EMPRISE DU CHEMIN RURAL DES COURTILS A MARTEL

M. Levet indique au Conseil qu'une partie de l'emprise du chemin rural des Courtils à Martel a dévié du tracé initial au fil du temps. Les récents travaux concernant les canalisations de desserte en eau potable et d'alimentation du réservoir de la Croix Rempart réalisés par le SMECMVD ont suivi, en accord avec les propriétaires concernés, le tracé actuel du chemin. Pour que le chemin et les canalisations retrouvent une emprise publique et régulariser la situation, une

procédure d'échanges de terrains entre la commune, le SMECMVD et les propriétaires privés, les Consorts PIALLE-PORT et

GROHE-REBMANN doit être engagée. Cette procédure d'échange a été simplifiée et requiert la mise à disposition du public des plans du dossier et d'un registre (sans présence d'un commissaire enquêteur) pendant un mois. À l'issue de ce délai, le Conseil devra valider l'échange.

M. le Maire soumet au vote l'engagement de la procédure par le dépôt en mairie du dossier d'information du public

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

5. ADHESION DES COMMUNES DE BETAILLE ET DE CRESSENSAC-SARRAZAC AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU CAUSSE DE MARTEL ET DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE : MODIFICATION DES STATUTS

M. Levet fait part des délibérations des conseils municipaux de Bétaille et Cressensac-Sarrazac sollicitant leur adhésion au SMECMVD à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les compétences eau et assainissement. Le comité syndical du 27 juin 2025 a accepté cette adhésion qui doit maintenant être validée par les communes membres.

Il précise que le réseau de Cressensac-Sarrazac a fait l'objet d'investissements réguliers et est en bon état.

M. le Maire rappelle que la loi NOTRe prévoyait le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux intercommunalités et que ce caractère obligatoire a été annulé sous le gouvernement Barnier. Il souhaiterait que des garanties (type soulte) soient prises auprès des communes qui demanderaient tardivement leur adhésion afin que le syndicat n'ait pas à supporter la charge de réseaux détériorés faute d'investissements.

M. Levet rend compte de l'étude réalisée à la demande de Cauvaldor par le bureau d'études Cogite qui évoque cet aspect et le fait que les communes dont le budget eau présente un excédent grâce aux recettes de l'eau n'ont pas l'obligation de le reverser au syndicat en cas d'adhésion. Mme la Préfète sera saisie sur ces points.

M. Levet précise que le SMECMVD comprendra au 1^{er} janvier 2026 20 communes et n'a pas vocation à s'étendre au-delà d'une certaine limite. Il rappelle que l'Agence de l'eau conditionne ses aides à un prix de l'eau supérieur à 2 €/m³ - tarif que certaines communes n'atteignent pas encore.

M. le Maire soumet l'adhésion des communes de Bétaille et Cressensac-Sarrazac au SMECMVD à l'approbation du Conseil.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

6. COMPTABILISATION D'UNE DETTE LIEE A L'OPERATION DE COMPACTAGE D'EMPRUNTS ET A LA DISSOLUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT

21h13 arrivée de Raphaël Daubet

M. le Maire rappelle qu'en 2017 un compactage des emprunts avait regroupé plusieurs emprunts de la commune et un emprunt afférent au budget annexe Assainissement.

De ce fait, la commune rembourse directement au Crédit Agricole les échéances annuelles, y compris la part imputable au budget Assainissement s'élevant à 129 182,80 €. Cette fraction d'annuité est remboursée à la commune par le SMECMVD et est donc sans impact pour la trésorerie mais fausse le taux d'endettement de la commune.

M. le Maire propose au conseil d'approuver la régularisation comptable de la dette issue de l'opération de compactage de 2017 et de la dissolution du budget annexe Assainissement.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

7. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AV N°49

M. le Maire fait part de l'opportunité d'acquérir la parcelle AV 49 limitrophe du parc Monti d'une superficie de 1 ha 470 m². Ce terrain classé en zone agricole constituera avec les autres parcelles communales du parc Monti une unité foncière et représente un intérêt stratégique pour la commune.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil l'**acquisition** par la commune de la parcelle cadastrée section AV n°49 propriété de Mme Dethomas pour un montant de 16 000 €.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

8. MODIFICATION DEMANDE DE SUBVENTION : EGLISE SAINT-MAUR

M. le Maire signale les instructions contradictoires de la Région quant aux modalités de dépôt des demandes de subventions pour les études.

M. Fages demande si l'on dispose d'un nouvel estimatif des travaux. M. le Maire répond que le diagnostic demandé aux architectes devrait être reçu mi-septembre et permettra de cadrer les travaux à réaliser. La consultation des entreprises pourra ensuite être lancée pour l'allègement des charpentes et la pose du parapluie.

9.DECISION MODIFICATIVE

M. le Maire propose de procéder à des transferts de crédits d'un montant de 1677 € depuis la ligne budgétaire « agencement aménagement de terrains » vers l'opération d'adressage pour ou répondre à certains oublis ou erreurs et remplacer des matériaux vandalisés.

M. Levet informe le Conseil que tous les mâts et plaques ont été posés hormis quelques plaques murales dans Martel qui le seront très prochainement.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

10.INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Agenda : - Réunion d'information des jeunes porte-drapeaux du Lot le 8 octobre de 13h30 à 16h salle Duguesclin

- Vendredi 12 septembre inauguration du festival du livre à 18h, marché gourmand avec feu d'artifice organisé par le comité des fêtes
- Réunion avec Mme la sous-préfète le 16/09
- Inauguration cuisine et PASA de l'EHPAD le 26/9-14h30
- Festival théâtre du 26 au 28/09
- Inauguration du lavoir le 11 octobre 11h
- Journées européennes du patrimoine le 20 et 21 septembre

Falaises de Gluges : réunion avec la sous-préfète le 19/09 à 14h. Les premiers constats du bureau d'études mettent en évidence une partie très endommagée au-dessus de l'hôtel. Des entreprises ont été contactées pour une première estimation mais il y aura obligation d'engager une procédure de marchés publics avec les délais que cela suppose. Cependant, le principe posé par l'État est que si le coût des mesures de protection est supérieur au prix des biens, estimé par le service des Domaines, il n'y aura pas de travaux. Ce dossier est correctement suivi par l'État et une subvention du fonds vert a été obtenue pour le diagnostic en complément de l'aide de 50 % attribuée. Une partie de la rue du Repaire de Taillefer est fermée par des barrières, mais certains piétons n'en tiennent pas compte. Mme Cayre demande en quoi consisteront les travaux. Cela pourra être des purges, la pose de filets, l'enfoncement de pitons selon les risques identifiés.

Travaux : réfection de la toiture de la gendarmerie entre mars et juin 2026, appartements rue des écoles début octobre - plantations avenue de la Dordogne fin octobre, avec arbres au début de l'avenue - travaux prévus à Malepique par le SMECMVD pour la pose de canalisations qui auront un impact pendant 3 semaines sur la circulation et le ramassage scolaire et la collecte des ordures ménagères, les habitants ont été informés lors d'une réunion. M. Levet précise qu'il s'agit, suite à la suppression de deux réservoirs, de reprendre l'alimentation de Martel depuis la Croix Rempart et amorcer celle de Baladou. Le SMECMVD a déjà engagé 8 millions de travaux et prévoit 12 millions d'euros d'ici 2031.

Environnement : M. Fages souhaite avoir des précisions sur divers points :

- Étude présence de cvm (chlorure de vinyle monomère) : M. Levet signale que 2 séries de mesures sur les 4 programmées ont été réalisées, quelques conduites seront à changer.
- Des épandages de digestat auraient été constatés sur la commune en contradiction avec plan d'épandage validé par la préfecture : la mairie ne possède aucune information sur ce point.
- Améliorations à venir sur le réseau Orange grâce à la mise en service prochaine du nouveau pylône installé à la Croix Rampart qui permettra d'avoir la 5 G, la 4 G avec de meilleures ressources et une exposition aux ondes très faibles.
- Projet de parc photovoltaïque du Département : le Département a arrêté ce projet et a créé, sans consulter les communes potentiellement intéressées, une SEM (société d'économie mixte). M. le Maire a rencontré le directeur et une nouvelle réunion est prévue en septembre pour étudier l'intégration de la commune dans cette SEM.

Voirie : M. Fages évoque les difficultés financières de Cauvaldor pour tenir les programmes d'investissement voirie. M. Levet signale que sur Martel tout ce qui était prévu en 2025 a été réalisé ainsi qu'un supplément route du Petit moulin et de la Gilardie. En septembre le parking cours des Fossé sera rénové. Mais chaque année, du fait de l'augmentation des coûts et d'une évaluation initiale du linéaire faite a minima, Cauvaldor doit rajouter près d'un million supplémentaire par rapport aux AC (attribution de compensation) perçues. M. Daubet rappelle que les voies à l'intérieur des villages sont prises en charge dans le cadre des opérations « cœur de village ». Il souligne l'enjeu de l'entretien des voiries neuves par le point à temps, les saignées pour évacuer l'eau ou l'élagage des arbres surplombant les routes.

Ancien hospice : M. le Maire rappelle le besoin d'un animateur pour l'opération d'habitat inclusif sur l'ancien hospice menée avec SOLIHA. Il fait part de l'accord de Mme la Maire de Saint-Céré pour partager avec Martel l'animateur financé par le Département et il la remercie.

Festival Résurgence : Mme Cayre signale que le festival culturel « Résurgence » organisé par Cauvaldor débute le 26 septembre. Le thème de cette année est l'exil et le refuge. Beaucoup de manifestations se tiendront à Martel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Maire
Yannick OUBREYRIE

Le secrétaire de séance
Jacques MORDRET